

République Algérienne Démocratique Et populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Centre de Recherche en Économie appliquée pour le Développement
Numéro d'Identification Fiscale (N.I.F) : 0 985 1611 00447 32

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Consultation n° 02/2012

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Centre de Recherche en Économie appliquée pour le Développement (CREAD) informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel à la consultation n° **02/2012** relative à : **l'acquisition d'équipements informatiques et de reprographie**. Qu'à l'issue de la procédure d'évaluation des offres, la convention est attribuée provisoirement à **SARL Firassat Business Center (FBC)**.

Entreprise retenu	NIF	Note Technique	Note Financière	Note Globale	Montant du marché (DA/TTC)	Délai d'exécution	Critères d'attribution
Firassat Business Center (FBC)	000816097950241	58,0	30,0	88,0	5 964 750,21	Un (01) jour	Offre la mieux disante

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant, peuvent introduire un recours dans les dix (10) jours, à compter de la date d'attribution provisoire de ce marché, auprès du service d'appels d'offres du CREAD, qui donne un avis dans un délai de quinze (15) jours, à compter de l'expiration du délai de dix (10) jours fixé ci-dessus.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres, peuvent se rapprocher du service d'appels d'offres du CREAD au plus tard trois (03) jours à compter de la première publication du présent avis.

CREAD, le 18/11/2018